Passerelle

Maison des Communes de la Vendée

N° 74 juin 2023

DOSSIER

Rapport d'activités 2022 du Centre de Gestion

P. 8-11

Page 12 | Défense extérieure contre l'incendie : une démarche partenariale engagée

Page 13 | Le FDAS en fête le samedi 16 septembre

Page 17 | La Vendée en 3D au service du territoire

Maison des Communes de la Vendée

SOMMAIRE

SOMMAIRE

> Évolution de nos logos
page 3

> Faire connaître les métiers de la Fonction Publique Territoriale
page 4

> Rapport Social Unique : les chiffres 2021
page 5

> Promotion interne : l'inscription en ligne lancée
page 6

> Conseil médical : les saisines bientôt dématérialisées
page 7

> **DOSSIER : rapport d'activités 2022 du Centre de Gestion**
pages 8 à 11

> AMPCV : schémas communaux de lutte contre l'incendie
page 12

> Le FDAS en fête samedi 16 septembre
page 13

> Renouvellement des certificats de signature électronique
page 14

> Pléiade : un volume de documents à maîtriser
page 16

> Géo Vendée : la Vendée en 3D au service du territoire
page 17

> AVAM : transmettre les valeurs de la République
page 18

> Vos nouveaux interlocuteurs à la MDC
page 19

Passerelle
Maison des Communes de la Vendée

Directeur de la publication : Eric Hervouet
Rédaction : collaborateurs de la Maison des Communes
Illustrations : Maison des Communes, Freepik.com, Canva.com
Conception graphique : Peuplades
Mise en page : Marion Geay
Impression : imprimerie LIO
Tirage : 1300 ex. - ISSN 2102-0221

ÉDITO

Chères et chers collègues,

Dans ce nouveau numéro du magazine Passerelle de la Maison des Communes, vous aurez l'occasion, une fois de plus, de prendre connaissance des nombreux sujets et travaux qui animent le quotidien de nos services.

Cette édition est l'occasion de présenter l'évolution des logos des structures. Elle permet de renforcer la lisibilité et l'identification de nos entités, en intégrant leurs acronymes. AMPCV, FDAS, AVAM, UDCCAS, font ainsi leur apparition dans nos nouveaux supports de communication.

Par ailleurs, un focus est opéré sur le rapport d'activité 2022 du Centre de Gestion. Il témoigne de la richesse des actions, partenariats et services proposés par le CDG.

E-collectivités nous éclairera sur les bonnes pratiques d'utilisation de Pléiade et l'accueil des rencontres nationales DECLIC en Vendée en octobre prochain.

Vous aurez également le plaisir de prendre connaissance des activités de nos associations d'élus. L'Association Vendéenne des Anciens Maires (AVAM) et l'Union Départementale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (UDCCAS) poursuivent leurs actions de formation et d'information à destination de leurs adhérents, tandis que l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV) finalise le déploiement d'une nouvelle mission relative à la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Enfin, le Fonds Départemental d'Action Sociale soufflera sa cinquantième bougie cette année. Un temps fort à ne pas manquer et à inscrire à votre agenda. Rendez-vous le 16 septembre !

Ainsi, des projets se pérennisent et se renforcent et de nouvelles actions voient le jour, avec toujours comme ligne de conduite « Notre mission, faciliter les vôtres ».

Anne-Marie COULON
Maire de Mouzeuil-Saint-Martin
Présidente de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée

Communication

Nos logos évoluent pour une meilleure lisibilité

Afin d'améliorer la lisibilité de l'action des entités qui composent la Maison des Communes, les élus ont souhaité faire évoluer certains logos en reprenant les sigles ou acronymes que vous connaissez. De nouveaux logos sont donc désormais utilisés sur les supports de communication.

Dans le cadre de l'accompagnement proposé par les structures de la Maison des Communes, vous êtes amenés à consulter régulièrement l'ensemble des supports de communication que nous mettons à votre disposition (site internet, newsletters, magazine, réseaux sociaux, supports de présentation, plaquettes, etc.).
Afin de garantir une meilleure lisibilité de l'action de chaque entité, les élus ont souhaité faire évoluer certains logos en reprenant les sigles ou acronymes que vous connaissez et que nous utilisons dans les échanges avec les collectivités, les établissements publics et nos publics au quotidien :

- CDG pour Centre de Gestion,
- AMPCV pour Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée,
- FDAS pour Fonds Départemental d'Action Sociale,
- AVAM pour Association Vendéenne des Anciens Maires.

Vous trouverez ci-dessous les 4 nouveaux logos ainsi que quelques exemples de supports.

CDG 85 – Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée – Maison des Communes

AMPCV – Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée – Maison des Communes

FDAS – Fonds Départemental d'Action Sociale de la Vendée – Maison des Communes

AVAM – Association Vendéenne des Anciens Maires – Maison des Communes

Papier à en-tête

Carte de visite

Le service Emploi participe régulièrement aux événements dédiés à l'emploi dans tout le département

L'équipe s'appuiera bientôt sur un jeu développé par le CDG74 pour échanger avec les collégiens et lycéens

Faire connaître la FPT et ses métiers

La réflexion et le travail engagés par le groupe Emploi se poursuivent. De nombreux échanges avec des collégiens et étudiants permettent de faire connaître les métiers de la Fonction Publique Territoriale. Des partenariats sont à l'étude avec des structures tournées vers l'emploi ainsi que des établissements scolaires pour mettre en concordance les besoins des collectivités avec les formations proposées.

Depuis plus d'un an, le groupe Emploi constitué d'élus et de techniciens du Centre de Gestion travaille autour de trois axes : la promotion de l'emploi, l'apprentissage et la formation.

Promouvoir les métiers de la FPT

Le service Emploi est présent sur tous les événements locaux en lien avec l'emploi : jobdatings, forums... " *L'objectif est d'être visibles et de nous positionner comme un employeur incontournable* " explique Marina Beaupeu, responsable du service Emploi. Pour promouvoir les métiers de la FPT, le service Emploi est également allé à la rencontre de jeunes au sein de Maisons Familiales Rurales et centres de formations. La prochaine étape : échanger avec des collégiens et lycéens d'une façon innovante. " *Pour cela, nous allons nous appuyer sur un jeu développé par le Centre de Gestion de Haute-Savoie : Nom de code A.G.E.N.T. Les jeunes devront mener l'enquête pour résoudre une énigme. Une manière ludique d'échanger et de présenter nos métiers. En espérant que cela suscite chez eux de la curiosité* " espère Marina Beaupeu.

Développer l'apprentissage

Le second axe sur l'apprentissage a fait l'objet de plusieurs sollicitations auprès des collectivités. Ces dernières semaines, deux courriers vous ont été transmis. Le premier sur l'étude de l'ouverture en apprentissage de deux formations à l'Université d'Angers (licence professionnelle Métiers des Administrations et des Collectivités Territoriales et master 1 Droit public) et le second sur le recensement de vos besoins en apprentissage. " *Il est important de montrer que cette voie de l'apprentissage est possible pour tous les métiers et niveaux de formations. Nous avons participé au Forum de la Formation et de l'Alternance organisé le 26 avril dernier par la Mission Locale Vendée Atlantique et étions accompagnés par le service RH et d'une apprentie de la mairie de Challans ainsi que deux apprenties de la mairie de Saint-Hilaire-de-Riez qui ont pu présenter leur parcours à des étudiants de leur âge* " détaille Ronan Domergue, chargé de projet promotion de l'emploi public.

Agir sur la formation

Pour répondre aux besoins des collectivités, le service Emploi se mobilise également sur la formation. Plusieurs rencontres avec des établissements scolaires ont eu lieu depuis le début d'année. L'objectif : identifier les formations correspondant aux besoins des collectivités et réflechir à de nouvelles collaborations. Des partenariats ont par ailleurs été noués avec des structures tournées vers l'emploi. " *Nous avons à plusieurs reprises présenté la FPT auprès de missions locales et de Pôle Emploi. Informations collectives et entretiens individuels ont permis à des demandeurs d'emploi de découvrir nos métiers et d'envisager de nouvelles perspectives de carrière* " se réjouit Ronan Domergue.

A l'échelle régionale, une première réunion avec les autres CDG s'est tenue le 27 avril afin de recenser les actions et partenariats mis en place par chacun. La commission dédiée à l'emploi s'est réunie le 22 mai pour continuer ce travail.

Poursuivre la réflexion avec les collectivités

Ces actions menées autour de l'emploi s'appuient sur les réalités de terrain qui sont les vôtres. C'est pourquoi le service Emploi est à vos côtés pour échanger sur vos besoins et problématiques de recrutement et identifier des actions. Un webinaire vous a été proposé le 13 avril sur le thème " Devenez acteur de l'attractivité de la FPT ". D'autres thèmes sont en réflexion pour vous accompagner par exemple dans la rédaction de vos annonces. " *C'est tout le service Emploi qui se mobilise sur les actions. Nous étudions aussi des solutions numériques innovantes* " annonce Marina Beaupeu.

Le Forum des métiers revient en 2024 pour continuer de promouvoir les 250 métiers de la FPT. Plus d'infos à venir.

> Contact

Plus d'informations auprès du service Emploi : emploi@cdg85.fr

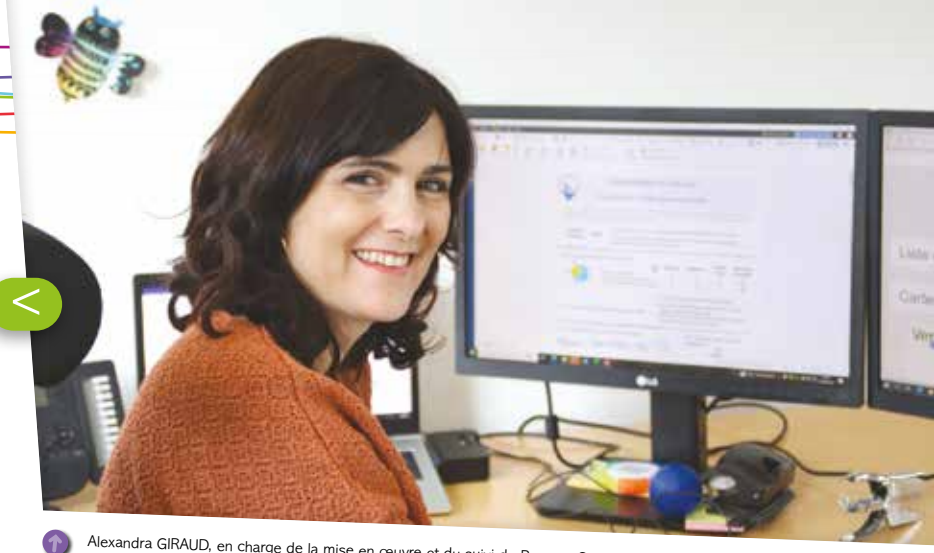

Alexandra GIRAUD, en charge de la mise en œuvre et du suivi du Rapport Social Unique

Rapport social unique : les chiffres 2021

À la suite de la campagne du Rapport Social Unique (RSU) 2021 achevée en janvier dernier, le service Emploi vous propose un focus sur quelques données.

L'article L231-1 du Code Général de la Fonction Publique instaure, pour les collectivités territoriales et établissements publics, l'élaboration d'un Rapport Social Unique (RSU).
Ce rapport annuel rassemble les éléments et données à partir desquels sont établies les Lignes Directrices de Gestion (LDG). Les Lignes Directrices de Gestion permettent de formaliser la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Le décret du 30 novembre 2020 (n°2020-1493) relatif à la base de données sociales et au Rapport Social Unique dans la fonction publique fixe les modalités d'élaboration du Rapport Social Unique ainsi que la liste des indicateurs.

Le Centre de Gestion accompagne les collectivités dans la saisie de leurs données et peut produire des données statistiques comme des fiches repères ; différentes synthèses sur l'absentéisme, l'égalité professionnelle, les risques psychosociaux, Handitorial, le Rapport Annuel sur la Santé, Sécurité et les Conditions de Travail (RASSCT) ; une synthèse comparative ou une synthèse de l'évolution annuelle.
Vous trouverez, ci-dessous, quelques données concernant le RSU 2021 pour les collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Vendée.

> Contact

Plus d'infos auprès d'Alexandra GIRAUD, gestionnaire Emploi, 02 53 33 02 82, emploi@cdg85.fr

RÉPARTITION PAR STATUT

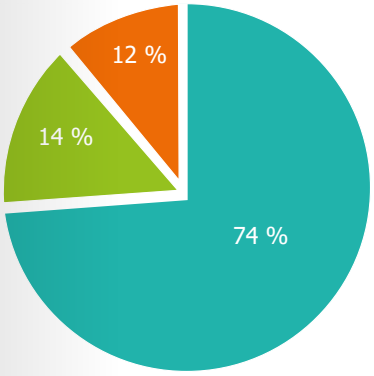

- Fonctionnaires
- Contractuels permanents
- Contractuels non permanents

RÉPARTITION PAR CATÉGORIES

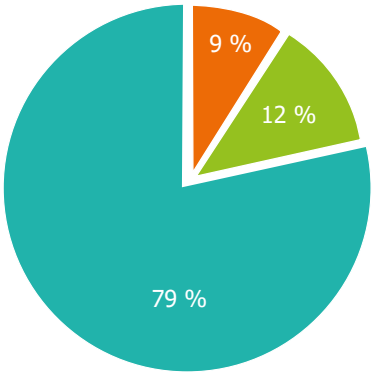

- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

RÉPARTITION PAR FILIÈRES

Les 4 filières les plus représentées :

1- TECHNIQUE : 39,3 %
2- ADMINISTRATIVE : 22,9 %
3- SOCIALE : 14,9 %
4- MÉDICO-SOCIALE : 10,9 %

LA CAMPAGNE DU RSU 2022 EST LANCÉE DEPUIS DÉBUT MAI.

PLUS D'INFOS SUR NOTRE SITE
www.maisondescommunes85.fr
page : **Emploi/ Le Rapport Social Unique**

Depuis le 27 mars, Maëlle CHEVALIER, Agathe CHOQUET et Sophie PETIT de l'unité Instances consultatives ont procédé à l'instruction des dossiers dont le dépôt en ligne a été clôturé le 15 mai

Promotion interne : l'inscription en ligne lancée

Après la mise en place de la saisine en ligne des instances consultatives ainsi que du module "avancement de grade" en 2022, une nouvelle étape vient d'être franchie sur le logiciel AGIRHE avec l'inscription des dossiers de promotion interne directement en ligne.

Depuis 2021, l'unité Instances consultatives a lancé le développement du logiciel AGIRHE pour la gestion des instances placées auprès du Centre de Gestion (Commissions Administratives Paritaires, Comité Social Territorial et Commission Consultative Paritaire). La saisine de ces instances est à présent entièrement dématérialisée : les gestionnaires « ressources humaines » des collectivités et établissements déposent dorénavant directement l'ensemble des pièces accompagnant leur dossier de saisine sur cette plate-forme.

Afin de rendre les collectivités et établissements entièrement autonomes dans la création et l'édition des arrêtés d'avancement, cette dématérialisation des procédures a été poursuivie par la mise en place du module « avancement de grade » en 2022.

L'inscription en ligne de vos dossiers de promotion interne lancée

Pour 2023, une nouvelle étape dans le processus de dématérialisation sera franchie avec l'inscription en ligne des dossiers de promotion interne. En effet, traditionnellement, les autorités territoriales déposaient des dossiers papiers pour la proposition de leurs agents au bénéfice d'une promotion interne. Pour la campagne 2023, le module « promotion interne » du logiciel AGIRHE a donc été ouvert pour un dépôt dématérialisé des dossiers de proposition entre le 27 mars et le 15 mai. Un webinaire et un tutoriel présentant cette nouvelle procédure, ont été proposés dès le mois de mars afin d'accompagner les gestionnaires RH dans la mise en œuvre de ces nouvelles modalités.

> Contact

Service Gestion des Carrières, unité Instances consultatives,
instances.consultatives@cdg85.fr

RAPPEL DU CALENDRIER

- **27 MARS** — lancement de la campagne Promotion interne 2023
- **15 MAI** — clôture du dépôt des dossiers via le logiciel
- **1er JUILLET** — publication des listes d'aptitude

UN SEUL LOGICIEL POUR TOUTES VOS DEMANDES AUPRÈS DES INSTANCES !

UN MODE UNIQUE D'ENVOI
de toutes les saisines relatives aux instances

UN SEUL LIEN ET IDENTIFIANT
pour différentes instances

Pour plus de simplicité et un meilleur suivi des dossiers, l'équipe des instances médicales (Marlène OGER, Alice MARCILLAT et Marjorie LE RAY) vous propose une nouvelle procédure en ligne pour toutes vos saisines à partir de janvier 2024

Conseil Médical : les saisines bientôt dématérialisées

À partir de janvier 2024, les dossiers des instances médicales seront directement saisis en ligne sur un nouveau logiciel dédié accessible par le site internet de la Maison des Communes : AGIRHE Instances médicales.

Le Conseil Médical est une instance consultative chargée d'examiner les dossiers médicaux de tous les fonctionnaires territoriaux (agents titulaires, stagiaires ou contractuels) et d'émettre des avis à la demande d'une collectivité ou d'un établissement, chaque fois que des dispositions statutaires le prévoient et avant que les décisions ne soient prises par l'autorité territoriale.

Le Conseil Médical siège alors en formation restreinte ou en formation plénière en fonction de la nature de la demande.
Pour information, le Conseil Médical en formation restreinte est compétent pour tout ce qui a trait à la gestion des pathologies non imputables au service (congé de longue maladie, congé de longue durée, aptitude/inaptitude des agents à leurs postes…). En formation plénière, c'est-à-dire avec la présence des représentants de l'administration et du personnel, le Conseil Médical statue sur les pathologies imputables au service (maladie professionnelle, accident du travail, accident de trajet et les retraites pour invalidité).

UNE SÉCURISATION DES SAISINES

UN SUIVI DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT du dossier possible pour chaque collectivité

UNE RÉACTIVITÉ des gestionnaires sur le suivi des dossiers

Des saisines bientôt en ligne pour plus de facilité et un meilleur suivi des dossiers

Jusqu'à présent, les saisines et l'envoi des documents pouvaient se faire par voie papier ou par e-mail à l'aide des formulaires disponibles sur le site internet de la Maison des Communes.
À compter de janvier 2024, un logiciel de gestion des saisines des instances médicales (AGIRHE Instances médicales) permettra de dématérialiser totalement les procédures de saisine.
Ainsi, il s'agira pour les gestionnaires RH de saisir directement en ligne leurs dossiers, qui devront être accompagnés des pièces justificatives. Il ne sera donc plus possible d'envoyer les documents par e-mail ou par courrier. Attention, les pièces médicales, soumises au secret, seront toujours envoyées par courrier sous pli confidentiel afin de compléter le dossier.
Pour plus de simplicité, chaque collectivité et établissement utilisera le même lien et les mêmes identifiants que pour saisir les instances consultatives sur AGIRHE Instances consultatives (Commissions Administratives Paritaires, Comité Social Territorial et Commission Consultative Paritaire).

ET CONCRÈTEMENT ?

Pour saisir le Conseil Médical sur le logiciel AGIRHE, l'onglet « Conseil Médical » sera disponible dans la fenêtre « Instances ».
Le formulaire de saisine n'étant plus demandé, toutes les informations seront à reporter sur le logiciel. Les pièces à joindre selon le motif de saisine seront précisées et resteront les mêmes qu'actuellement.

NOUVEAUTÉ ! Chaque collectivité et établissement public pourra suivre l'état d'avancement de ses dossiers.

> Contact

Service Gestion des Carrières, unité Instances médicales,
instances.medicales@cdg85.fr

Rapport d'activités 2022 du Centre de Gestion

L'année 2022 a été ponctuée par de nombreux temps forts et projets développés au service des collectivités vendéennes. Vous trouverez dans ce dossier un rapport de l'activité du Centre de Gestion avec des chiffres clés sur l'action de ses services tout au long de l'année.

Eric HERVOUET
Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale de la Vendée

« L'année 2022 s'est révélée dense et riche pour la Fonction Publique Territoriale, ses collectivités et établissements et pour les services du Centre de Gestion.

Les sollicitations en constante évolution et les missions portées par le Centre de Gestion ne cessent de se diversifier. L'accompagnement des collectivités est au cœur de l'ensemble de nos missions. Le Centre de Gestion apporte ainsi sa contribution dans la mise en œuvre de vos politiques de gestion des ressources humaines.

Ce bilan synthétise toute la richesse et notre implication.

Un grand nombre d'actions nouvelles sont venues ponctuer l'année 2022 : le développement d'un programme diversifié de webinaires, les ateliers « maladie » à destination des gestionnaires ressources humaines, organisés au plus près des territoires. Également, le développement des données statistiques de territoires afin de mettre à votre disposition des outils permettant de vous situer au regard des autres collectivités de caractéristiques similaires.

Toujours en recherche d'adaptation aux besoins des collectivités, l'enquête de satisfaction sur la prestation Paie a permis de mesurer le niveau de satisfaction, la qualité des échanges et les axes d'amélioration.

En fin d'année, les élections professionnelles ont pour la première fois été organisées sous une forme nouvelle avec le vote électronique, dans une logique de développement durable et de maîtrise des coûts.

L'année 2022 a également vu la concrétisation de la démarche de coopération des cinq Centres de Gestion à l'échelle de la Région. Le schéma signé le 26 septembre dernier va nous permettre de développer des actions coordonnées à l'échelle du territoire sur les enjeux majeurs pour l'ensemble des collectivités que sont l'emploi public, la qualité de vie au travail et l'accompagnement des employeurs publics ».

Premier webinaire du service Gestion des Carrières le 21 juin 2022

Signature du Schéma de coordination, de mutualisation et de spécialisation des CDG des Pays de la Loire le 26 septembre 2022

LES TEMPS FORTS 2022

JANVIER

- Protection sociale complémentaire : information
- Convention [illegible] (Bilan intermédiaire 2020-2024)
- [illegible]

MARS

- Organisation concours [illegible]

AVRIL

- Convention partenariat PAC de Marin
- Organisation des élections professionnelles (Mutualisation avec [illegible])
- [illegible]
- Dématérialisation [illegible]
- [illegible]

MAI

- Nouvelle organisation du Conseil médical

JUIN

- Bilan mise des agents
- Journée de sensibilisation au handicap
- Audit cybersécurité

JUILLET

- Schéma de Coopération Régional (SCR)

AOÛT

- Modification des offres salariales [illegible] et tickets restaurants

SEPTEMBRE

- Marcel Green
- Modalité de mise en place des tickets restaurants et remboursement du matériel
- Evolution régime indemnitaire (RIFSEEP)
- Réunion d'information des agents : tickets restaurants, RI, SCR

OCTOBRE

- Présentation nouveaux aménagements des bureaux

NOVEMBRE

- NSP
- [illegible] conception annuaires MDC
- Règlement intérieur (2022) et charte informatique
- Partenariat CARSAT
- Nouvelles organisations services Pôle [illegible]

DÉCEMBRE

- Convivialité [illegible] des préparations de la MDC
- Fiches professionnelles

ZOOM SUR...

LA COOPÉRATION RÉGIONALE

Les Présidents des cinq Centres de Gestion des Pays de la Loire ont signé leur schéma de coopération, de mutualisation et de spécialisation le 26 septembre 2022 à Laval (53). Un engagement de travail transversal qui va bien au-delà de ce qu'impose la loi. Fruit d'un important travail de concertation pour améliorer la cohérence de l'action publique et la performance individuelle et collective des Centres de Gestion, cette signature témoigne du socle de confiance mutuelle et de la tradition de coopération des cinq structures départementales.
Il a pour vocation de proposer des actions autour de la promotion de l'attractivité de l'emploi public territorial, l'accompagnement des parcours, l'amélioration de la qualité de vie au travail, la qualité de la gestion des ressources humaines des collectivités territoriales.

Le Centre de Gestion de la Vendée pilote la commission relative à la promotion de l'attractivité de l'emploi public territorial.

Une partie du groupe Emploi : Bénédicte GARDIN, Brigitte PHELIPEAU, Katia HERARD et Christian GRIMAUD.

LE GROUPE EMPLOI

Conscient des difficultés de recrutement rencontrées par les collectivités vendéennes et leurs établissements publics, le Centre de Gestion de la Vendée se mobilise.
Ainsi un groupe de travail « Emploi » piloté par des élus a été spécialement créé. Composé de Bénédicte GARDIN, Maire de Saint Paul en Pareds, Brigitte PHELIPEAU, Ajointe au maire de Chantonnay, Christian GRIMAUD, Adjoint au maire de Luçon et Nadia RABREAU, Conseillère départementale, et Jean-Yves SIX, Conseiller municipal des Sables d'Olonne.
Après avoir fait un état des lieux, trois axes de travail se sont dégagés : la promotion de l'emploi, l'apprentissage et la formation.

LE PARTENARIAT AVEC L'IPAG

Afin de renforcer l'attractivité de la Fonction Publique Territoriale et préparer l'avenir, une convention a été signée avec l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) de Nantes conjointement avec le CDG 44. L'objectif est de faire découvrir aux étudiants qui se préparent aux concours de la Fonction Publique la diversité des métiers de la Fonction Publique Territoriale, de leur donner envie de nous rejoindre et pourquoi pas de faire d'eux les ambassadeurs de la FPT.

Signature de la convention le 30 septembre 2022

LES ÉVÉNEMENTS ET PROJETS INTERNES

- Le second séminaire des collaborateurs de la Maison des Communes le 9 juin 2022 qui a permis de recréer une dynamique de travail et une cohésion des équipes après deux années difficiles traversées par la crise sanitaire.
- la réflexion sur le réaménagement des bureaux engagée pour permettre de réfléchir à de nouveaux modes de travail pour les collaborateurs en prenant en compte les activités et les besoins de chacun.
- la mise en place de titres restaurant pour le CDG mais aussi pour e-Collectivités et Géo Vendée
- le lancement du projet d'intranet pour l'ensemble des collaborateurs de la Maison des Communes.
- l'élaboration d'un règlement intérieur et d'une charte informatique pour fixer les règles applicables aux agents et permettre le bon fonctionnement des services.

LES CHIFFRES 2022

8 783 409,37 €
dépenses et recettes de fonctionnement

405 296,98 €
dépenses et recettes d'investissement

104
agents au CDG

dont 89 agents titulaires et stagiaires

1 899
demandes d'assistance

sollicitées par les collaborateurs et les collectivités auprès du service Systèmes d'information

992
nouveaux abonnés

à la page Linkedin de la Maison des Communes

612
dossiers

examinés par le Comité Social Territorial (-26 % par rapport à 2021)

560
dossiers

étudiés par le Conseil médical

12
structures

accompagnées par le service Conseil en organisation (11 communes et 1 CCAS)

10
structures

ont conventionné pour le déploiement de l'application RH

2
concours

et 3 examens professionnels organisés

182
personnes

reçues en entretien de conseil en évolution professionnelle

665
sollicitations

enregistrées par le Conseil juridique

1 675
dossiers d'inscription

étudiés par le service Concours et examens professionnels

4 328
déclarations

déclarations de vacances d'emploi enregistrées

560,31
mètres linéaires

d'archives classés et 306,81 détruits par le Conseil archives

4 763
visites médicales

réalisées par l'unité Médecine préventive

90 547
bulletins de salaire

réalisés par le service Paie

147
sollicitations

enregistrées par les préventeurs

16 308
adhérents

au Fonds Départemental d'Action Sociale

810
bulletins de salaire

pour les missions temporaires

422
collectivités

adhèrent à la prestation médecine

Cédric SEIGNEURET, Directeur de Géo Vendée, Valentine HERBRETEAU, responsable de l'AMPCV, Mathieu VRIGNAUD, chef de projet géomatique à Géo Vendée et Arnaud MONJARET, chargé de projet SCDECI à l'AMPCV

Défense extérieure contre l'incendie : une démarche partenariale engagée

L'Association des Maires et Présidents de Communauté de Vendée (AMPCV), le SDIS et Vendée Eau, conscients des enjeux attachés à la protection des personnes et des biens en cas d'incendie, ont lancé une réflexion conjointe sur l'élaboration d'un processus de rédaction des schémas communaux de défense extérieure contre l'incendie (SCDECI).

En tant qu'autorité de police générale, le maire doit s'assurer de l'existence et de la suffisance des moyens de lutte contre l'incendie (article L2213-32 du CGCT). Afin d'accompagner les élus, l'AMPCV, le SDIS et Vendée Eau ont lancé une réflexion commune sur la rédaction des schémas communaux DECI qui a pour objectifs :

- Une homogénéité des schémas, assurée par la maîtrise d'œuvre exercée par l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV)
- Une méthodologie d'intervention unique, définie par un Comité Technique (CoTech) auquel un représentant de chacun des partenaires participe, qui aura pour mission de définir le processus de réalisation du SCDECI, d'en identifier les étapes et les parties prenantes,
- Une sollicitation des interventions du SDIS et de Vendée Eau pour la réalisation des étapes identifiées comme relevant de leur responsabilité dans le processus.

A l'instar de la cellule mise en place au sein de l'AMPCV pour la rédaction des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) à la suite de la tempête Xynthia en 2010, les trois partenaires souhaitent déployer au sein du département deux cellules d'appui coordonnées par un chargé de projet rattaché à l'AMPCV.

Une méthodologie unique sur l'ensemble du département

Les différents partenaires se sont attachés depuis un an à rédiger le process de rédaction du schéma communal. Cette réflexion est accompagnée d'une expérimentation, toujours en cours, auprès de la ville des Herbiers.

Les grandes étapes du process de rédaction du schéma communal sont les suivantes :

1. Sollicitation de l'AMPCV pour intégrer le dispositif
2. Elaboration du diagnostic partagé de la DECI sur la commune
3. Identification des secteurs en déficit et priorisation
4. Etude des aménagements et travaux
5. Validation, priorisation et planification par la collectivité des travaux à réaliser

DECI 85, un outil au service des élus

L'ensemble du travail mené sur la commune s'appuiera sur les données et fonctionnalités de l'outil DECI 85 développé par Géo Vendée. Conçu comme une base de données unique recensant l'ensemble des points d'eau incendie sur les communes, DECI 85 est un outil opérationnel et d'aide à la décision des élus.

Rendez-vous le 30 juin pour une présentation complète

Une présentation plus complète du processus de rédaction des schémas communaux et de l'accompagnement de la cellule d'appui est prévue lors de l'Assemblée Générale de l'AMPCV qui aura lieu le 30 juin à partir de 14h30 à la Maison des Communes.

> Contact

Arnaud Monjaret, scdeci@cdg85.fr,
02 55 36 51 60.

Le FDAS en fête samedi 16 septembre

Le samedi 16 septembre 2023, à l'occasion de ses 50 ans, le FDAS (Fonds Départemental d'Action Sociale) organise une journée festive au Vendéspace.

À l'occasion de ses 50 années d'existence, le FDAS souhaite remercier ses adhérents en proposant une journée festive au Vendéspace, le samedi 16 septembre. Au programme de ce cinquantenaire, un spectacle inédit, orchestré par M. Philippe BONNEMANN (magicien grandes illusions et directeur artistique du Festival de Magie des Sables-d'Olonne), réunissant plusieurs artistes de renom, des animations sur le parvis du Vendéspace et d'autres surprises.
Pour participer à cet événement, les adhérents sont invités à réserver leurs places depuis le site internet du FDAS. Cette billetterie exceptionnelle, au tarif unique de 8 € par personne, est disponible depuis le 15 mai.

Ce temps fort est aussi voulu, par le Conseil d'administration du FDAS, comme un temps d'échange et de rencontre avec les collectivités adhérentes. Ainsi, une invitation personnelle sera adressée, au mois de mai, à l'ensemble des maires des communes adhérentes au FDAS.

1973-2023 50 ANS D'ACTION SOCIALE

Retour sur l'assemblée générale

Le 6 avril dernier, une quarantaine de délégués FDAS s'est réunie à la Maison des Communes à l'occasion de l'Assemblée Générale, composée paritairement d'un Collège des Elus et d'un Collège des Agents. Le délégué FDAS est essentiel pour le bon fonctionnement de l'association puisque son rôle est :

- D'assurer la représentativité de son territoire ;
- D'être le porte-parole des personnels territoriaux bénéficiaires des prestations ;
- D'orienter et de valider la politique de l'association (évolution des prestations et partenariats, orientations budgétaires, etc.) dans le respect de intérêts des agents et des capacités financières du FDAS.

Nouveau catalogue FDAS dématérialisé

Dans une démarche éco-responsable, le Conseil d'administration a décidé que la nouvelle édition du catalogue des prestations FDAS sera diffusée à l'ensemble des adhérents de manière dématérialisée. Ainsi, tous les correspondants FDAS recevront, début juin, une communication adaptée afin d'assurer la promotion de cet outil au sein de leurs collectivités. Le catalogue sera également consultable et téléchargeable depuis le site internet du FDAS.

Jusqu'à fin juin, e-Collectivités procède au renouvellement des certificats arrivés à échéance après trois ans d'utilisation

Renouvellement en cours des certificats de signature électronique

Depuis avril et jusqu'à fin juin, e-Collectivités procède au renouvellement des certificats RGS qui arrivent à échéance après 3 ans de validité. Ces certificats permettent notamment aux élus de signer électroniquement tous types de documents.**

En 2020, à l'occasion des élections municipales, e-Collectivités a fourni un grand nombre de certificats RGS** aux élus (mais aussi à des agents publics). Ces certificats permettent de signer tous types de documents (flux comptables, actes, courriers, actes d'engagement …). Ils ont une durée de validité de 3 ans et arriveront à échéance dans les prochaines semaines.

Nous vous rappelons qu'un certificat est nominatif et engage la personne physique enregistrée sur le support cryptographique, clé USB.

Le porteur du certificat recevra 3 courriels l'alertant sur la fin de validité proche de son certificat de signature : à -90 jours, -60 jours et -30 jours.

Afin d'assurer la continuité de vos services de signature électronique, nous vous invitons à anticiper le renouvellement de votre certificat RGS**, en fonction de sa date de fin de validité.

La date d'échéance d'un certificat peut facilement être vérifiée par son porteur, puisqu'elle s'affiche automatiquement lors de chaque signature à côté du nom.

> Contact

Le pôle e-administration reste disponible pour vous accompagner par téléphone au 02 53 33 02 72 (taper 1) ou par mail à : support@ecollectivites.fr

COMMENT RENOUVELER MON CERTIFICAT ?

Pour renouveler un certificat RGS**/eIDAS de CERTEUROPE, vous devez vous connecter sur le site suivant : **https://portail-pki.certeurope.fr/ws/eCollectivites** et suivre la procédure ci-dessous.

1. S'authentifier ou créer un compte.
2. Compléter le formulaire en suivant les instructions et choisir le mode de livraison : sur rendez-vous dans l'une de nos antennes ou par livraison au porteur (76 € HT par certificat en sus).
3. Rassembler les pièces nécessaires afin de constituer le dossier d'abonnement papier et le retourner, par voie postale, à e-Collectivités.
4. Après vérification des pièces, e-Collectivités établira un devis correspondant à la commande du certificat à renouveler et vous l'adressera pour validation (200 € HT par certificat pour 3 ans).
5. À réception du devis signé par la collectivité, e-Collectivités commandera le certificat RGS**.
6. Si choix de remise dans l'une de nos antennes, un rendez-vous sera planifié pour la remise en face-à-face du certificat.

e-Collectivités s'est organisé pour gérer cette phase de renouvellement. Compte tenu du nombre très important de certificats à renouveler entre le 15 avril et le 30 juin, il sera nécessaire de planifier votre rendez-vous pour la remise en face à face des certificats. Nous privilégions la remise des certificats sur la journée du jeudi. Toutefois, nous nous adapterons à vos disponibilités et proposerons des créneaux supplémentaires si besoin.
Nous vous recontacterons par mail pour organiser cette remise, ainsi que l'activation de votre clé.

Les Rencontres nationales Déclic font escale à la Maison des Communes

e-Collectivités accueille les Rencontres Déclic du 4 au 6 octobre 2023 à la Maison des Communes.

Déclic est une association qui fédère les 61 opérateurs publics de services numériques (OPSN) sur le territoire national.

Cette 13e édition, co-organisée avec le Syndicat mixte e-collectivités, sera l'occasion pour les OPSN de découvrir les dernières tendances et innovations en matière de services numériques et d'échanger sur de nombreux sujets d'actualité.

> Contact
Plus d'informations sur le site : www.asso-declic.fr

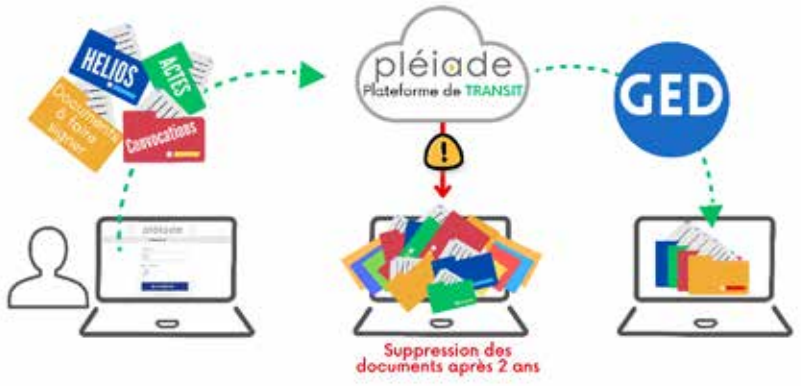

Pléiade : un volume de documents à maîtriser

La dématérialisation des processus administratifs engendre un volume de documents stockés très important. Ceci peut parfois perturber le fonctionnement des applications mises à votre disposition. e-Collectivités procèdera donc prochainement à la suppression de certains documents.

e-Collectivités met à disposition de ses adhérents la plateforme PLEIADE pour dématérialiser les procédures administratives dans le respect de la règlementation. Sur cette plateforme, les modules ACTES, HELIOS, documents à faire signer, convocations, ou transfert de fichiers volumineux servent à :

- Déposer des documents et leurs pièces jointes avant signature électronique et/ou télétransmission
- Récupérer les documents, leurs pièces jointes et les fichiers informatiques de traçabilité.

L'outil sert ici de **"bus de communication" et n'est pas voué à conserver les fichiers sur le long terme.**

La dématérialisation des processus administratifs et métiers génère une quantité importante de documents pour chaque collectivité. Leur gestion constitue un véritable enjeu à plusieurs niveaux, en termes :

- de classement pour être en capacité de retrouver facilement une information
- de conservation, puisqu'il s'agit de prendre en compte la règlementation en matière de gestion des données personnelles mais aussi en matière d'archivage final de ces documents ;
- de sobriété numérique : les documents sont souvent stockés en multiples exemplaires sur des machines qui consomment des ressources énergétiques importantes.

Régulièrement, nous constatons le dysfonctionnement de certains services (parapheurs électroniques) du fait d'une surcharge des espaces disques. En effet, les documents sont toujours déposés pour intégrer le circuit de validation mais rarement supprimés de la plateforme.
Afin de répondre à ces problématiques, et continuer à assurer le bon fonctionnement des solutions mises à disposition, le pôle e-administration d'e-Collectivités doit agir sur le volume des documents actuellement présents sur la plateforme PLÉIADE (hors GED) en supprimant les données présentes depuis plus de 2 ans (730 jours). Cela concernera les flux ACTES, HELIOS, convocation et documents à faire signer.

Votre collectivité ne sera pas pénalisée car :

- Les actes sont téléchargés, affichés dans votre collectivité, intégrés dans le registre à cet effet, et restent téléchargeables sur le tiers de télétransmission (TdT S2low),
- Les flux comptables sont également stockés dans les logiciels de gestion financière,
- Les documents à faire signer sont des fichiers signés électroniquement à valeur juridique. Ils sont stockés sur vos poste(s) ou serveur(s)
- Les convocations n'ont pas vocation à être archivées sur du long terme.

Nous engagerons le process de suppression à la fin du premier semestre pour toutes les collectivités ayant des données dont l'état n'a pas été modifié depuis 2 ans (730 jours). Vous serez informés de l'initialisation de l'automatisation de suppression des données.
Cette purge sera pérennisée sur le long terme puisque les actions seront paramétrées pour qu'elles s'exécutent, automatiquement, au quotidien.

Pour conclure, il est important d'optimiser l'utilisation des applications pour leur usage dédié et de privilégier l'outil de Gestion Electronique Documentaire (GED) pour stocker et ordonner les documents de la collectivité dans une perspective de gestion du patrimoine documentaire dématérialisé, sur le long terme.

Le pôle e-administration vous remercie par avance de prendre les dispositions nécessaires afin de vérifier que toutes les données ont bien été intégrées à votre patrimoine documentaire et se tient à votre disposition pour vous accompagner dans la démarche de gestion électronique documentaire.

> Contact
Pôle e-administration, 02 53 33 02 72 (taper 1), support@ecollectivites.fr

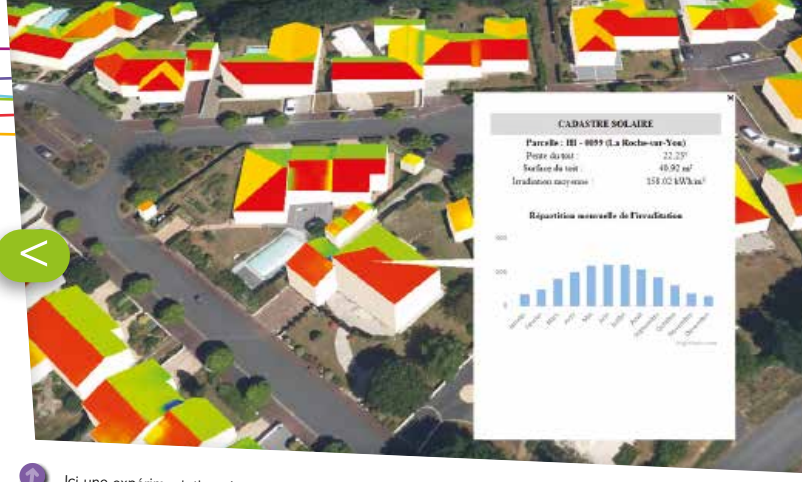

Ici une expérimentation réussie de jumeau numérique et son cadastre solaire sur La Roche-sur-Yon en collaboration avec le SyDEV

La Vendée en 3D au service du territoire

En concertation avec les collectivités vendéennes, Géo Vendée se prépare à lancer la production d'une maquette numérique 3D de l'ensemble du territoire vendéen autrement appelée « jumeau numérique ». Cet outil dynamique permettra d'anticiper les évolutions du territoire. Son déploiement pour les collectivités est prévu courant 2024.

Confidentiel il y a encore quelques années, le jumeau numérique du territoire s'impose partout dans le paysage Data géolocalisées de France comme dans les villes de Rennes, Angers, Lyon, Pau, Marseille, Nice, Montpellier, Brest, Cannes, Anglet, Antibes, Voiron, ...

Jumeau numérique, kesako ?

Le jumeau numérique peut être défini comme la réplique 3D virtuelle du territoire « tel qu'il fonctionne ». Bien plus qu'une solution de visualisation 3D comme celles que propose Google, le jumeau numérique n'est pas un simple agglomérat de photos mais bien un référentiel 3D novateur, support de données territoriales comme l'a été précédemment le cadastre numérisé en 2D. C'est une évolution majeure du Système d'Information Géographique (SIG) que nous connaissons bien dans les collectivités vendéennes.

Construit grâce à l'intelligence artificielle (IA) sur la base des données PCRS photo aérienne (cf Passerelle n°73), son caractère innovant est issu de sa capacité à ré-utiliser les données du SIG et à s'ouvrir à pléthore de nouvelles sources de données.

Grâce à ces qualités, le jumeau numérique du territoire permet de traiter des cas d'usage simples ou complexes, qu'il est impossible de lister de manière exhaustive tant les possibilités sont nombreuses.

Un socle référentiel multi-défis et multi-thématiques

Actuellement, le jumeau numérique du territoire peut être utilisé dans de nombreux domaines :

- **L'urbanisme**, et plus précisément la planification urbaine, la simulation et la scénarisation, la concertation, le respect des règles d'urbanisme. Il est aussi facilitateur dans la compréhension de la consommation foncière (ZAN) ou encore dans la gestion des projets de voirie ;
- Au service de **l'environnement et la transition énergétique**, il est le socle fiable et sincère d'une première expérimentation réussie de cadastre solaire vendéen au service des collectivités. Conduite par Géo Vendée et le SyDEV, cette expérimentation confirme l'intérêt de produire un cadastre solaire vendéen départemental à partir des données du PCRS mais aussi de l'utiliser pour identifier les ilots de chaleur, produire des simulations des périmètres d'inter-visibilité des éoliennes, etc… ;
- **L'exploitation/maintenance des infrastructures et des équipements** comme les réseaux, le trafic et, à l'avenir, le véhicule autonome ;
- **La gestion de risques et de crises**, notamment en simulant la montée des eaux ou encore pour la préparation de scénarios d'intervention sur des manifestations majeures ;
- **L'optimisation budgétaire** : dans le domaine de la **gestion du patrimoine** (réseaux, bâti). Le jumeau numérique peut permettre de détecter ou anticiper des anomalies sur les réseaux, éviter des déplacements sur site, ou encore simuler des coûts d'exploitation ;
- **La communication** : en « donnant à voir » le territoire. Le jumeau numérique permet de communiquer concrètement auprès des habitants ou des acteurs de l'immobilier par exemple.

MAI À JUILLET 2023
> Rédaction du marché par Géo Vendée et validation du phasage de mise en œuvre par EPCI
> Validation du plan de financement

AOUT 2023 > Publication du marché

DÉBUT 2024
> Lancement du marché pour 18 mois de production
> Mise en place de groupes de travail
> Formation à l'utilisation des outils

> Contact
contact@geovendee.fr, 02 51 44 10 29.

AVAM

Transmettre les valeurs de la République

Les anciens maires accompagnent les jeunes qui s'engagent dans une mission de service civique en participant à la formation qui leur est dispensée.

Qu'est-ce-que le service civique ?

C'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans sans condition de diplôme (élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap). On peut être volontaire en France mais aussi à l'étranger avec obligation de service de 24 heures minimum par semaine. Dix domaines sont concernés : solidarité, éducation pour tous, santé, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, citoyenneté européenne, intervention d'urgence en cas de crise, développement international et action humanitaire. Le service civique est l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif.
Une fois sélectionnés, les jeunes reçoivent alors une formation civique et citoyenne par le Conseil Départemental à laquelle l'Association Vendéenne des Anciens Maires (AVAM) est invitée à participer.

Rencontre avec Charles BATY, ancien maire de Saint-Philbert-de-Bouaine et responsable de la Commission Action Civique de l'AVAM

A quelle fréquence intervenez-vous auprès des jeunes ?
" Pour l'année 2022-2023, nous serons intervenus aux 4 formations programmées par le Conseil Départemental. L'intervention de l'AVAM se fait toujours lors de la première journée de formation, pour une durée de 45 mn à 1 h à l'Hôtel du Département ".

Quel est l'objet de votre intervention ?
" Nous sommes deux anciens maires à chaque intervention au sein d'un module intitulé " Les valeurs de la République ". Le groupe de jeunes rencontré est toujours différent et les échanges qui s'en suivent aussi. Nous témoignons de nos engagements, de notre volonté d'agir pour la collectivité. Nous partageons les difficultés rencontrées mais aussi les réelles satisfactions vécues. Nous présentons un projet qui a été marquant au cours de nos mandats ".

UDCCAS

LES CCAS ET CIAS RÉUNIS POUR ÉCHANGER SUR L'HABITAT INDIGNE

Mardi 4 avril, l'Union Départementale des CCAS et CIAS de Vendée (UDCCAS) organisait une réunion thématique en lien avec le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat indigne.
Deux sujets ont été abordés lors de cette rencontre : la présentation de la cellule Habitat indigne et précarité énergétique ainsi que le dispositif Permis de louer.
80 personnes étaient présentes pour échanger avec les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), la Direction de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) et le Conseil Départemental.

À noter dans vos agendas !

udccas Vendée

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

mardi
6 juin 2023
à la Maison des Communes

AMPCV
Maison des Communes

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

vendredi
30 juin 2023
à La Roche-sur-Yon

CARREFOUR DES MAIRES ET PRÉSIDENTS

vendredi
13 octobre 2023
à Fontenay-le-Comte

RESSOURCES HUMAINES

Vos nouveaux interlocuteurs à la Maison des Communes

Anaïs LEGUEY
Juriste statutaire

Depuis le 1er avril, Anaïs LEGUEY accompagne juridiquement les services de la Direction Fonction Publique Territoriale. Elle est chargée d'assurer une veille juridique sur le volet statutaire, de décrypter les dispositions des nouveaux textes, et de participer à l'enrichissement et à la mise à jour de la base documentaire existante.

Agnès FAUGER
Directrice des finances et de l'achat public

À la suite du départ en retraite de Michelle GATINEAU, Agnès FAUGER a rejoint les équipes du Centre de Gestion le 1er mai. Elle est chargée d'assister et de conseiller les élus, la direction et les services sur les questions budgétaires et comptables, d'élaborer le budget et de suivre son exécution, et d'accompagner l'ensemble des services en matière d'achat public.

Arnaud MONJARET
Chargé de projet Schémas Communaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI)

Le 15 mai, Arnaud MONARET a rejoint l'équipe de l'AMPCV afin d'accompagner les collectivités vendéennes dans la rédaction de leurs schémas communaux DECI. Il pilotera le déploiement des cellules d'appui auprès des communes, conseillera les élus et animera des réunions de travail avec l'ensemble des partenaires concernés.

Isabelle SPITZ
Responsable de l'unité Paies collectivités affiliées

À la suite du départ en retraite de Marie-Laure MASSONNEAU, Isabelle SPITZ a intégré le 15 mai le service Paie et a pris la responsabilité de l'unité Paies collectivités affiliées. Elle assure et supervise les différentes étapes de traitement de la paie et conseille les collectivités relevant de son unité en matière de rémunération des agents et d'indemnités d'élus.

Retrouvez toutes les offres d'emploi de la Maison des Communes dans la rubrique Emploi de notre site :
www.maisondescommunes85.fr

FDAS
Fonds Départemental d'Action Sociale de la Vendée
Maison des Communes

Le FDAS en fête !

50 ANS

SAMEDI
16 SEPT
2023

Mouilleron-le-Captif
Vendespace

Spectacle inédit
15h & 19h15 - durée 1h50

BEN ROSE LES FRÈRES CHAIX
PHILIPPE BONNEMAN
ACRO BIKE - S'POART

Animations

Tarif unique
8 €

Infos et réservations
fdas85.fr